

Conseil Municipal du 16 février 2009

Le seize février deux mille neuf, à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Régis BLANQUART, Christophe DEGOY, José DELAMARE, Marie-Christine DUPUIS, Benjamin GOULEY, Michel LASCROUX, Laurent LEBLOND, Pierre LEBLOND, Béatrice NICOLLE, Catherine OSSENT, Sylvaine SANTO.

Secrétaire de séance : Laurent LEBLOND.

Absents excusés : Annabel BEAUPIED, Gilbert DECOODT, Jean-Michel MAZIER.

A - Approbation du compte-rendu de la séance du 15 décembre 2008

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 15 décembre 2008.

B - Communications diverses

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des difficultés rencontrées par les services techniques lors des récentes intempéries. Les absences justifiées de plusieurs agents cumulées avec un problème d'outillage et une pénurie de sel de déneigement chez les différents fournisseurs expliquent ces difficultés. Dès à présent, le matériel hors d'usage a été remplacé et une réserve de sel plus importante a été constituée.

Monsieur le Maire expose un plan retraçant les priorités d'intervention à exécuter lorsque la Commune connaît de telles conditions météorologiques :

- groupe scolaire,
- quartier du Bois-Breton,
- quartier du Clos-Fleuri.

En outre, une réflexion est à mener sur la mise à disposition de sacs de sable aux riverains.

Monsieur le Maire rappelle également au Conseil municipal qu'il avait été amené à déposer une plainte à l'encontre d'un administré devant ses refus répétés de se conformer aux règles d'urbanisme. Elle a été classée sans suite par Monsieur le Procureur de la République de Rouen car le contrevenant a finalement déposé une demande préalable de travaux pour régulariser sa situation. Il est précisé que la Commune n'engagera pas de demande de dommages et intérêts.

A propos du recensement 2009, une prolongation de trois jours a été accordée par l'INSEE pour achever la collecte des derniers formulaires.

La Plaine Normande s'engage à réaliser, durant l'année 2009, le ravalement des façades des logements situés allée du Manoir.

Monsieur le Maire présente enfin aux membres de l'Assemblée les recueils des actes administratifs 2008 du Syndicat Intercommunal de Gestion des Collèges de Darnétal et de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise, le livret pédagogique des Transeuropéennes qui se dérouleront du 13 mars au 28 mars 2009 ainsi que les résultats de l'enquête « Ménages Déplacements » réalisée par la Communauté de l'Agglomération Rouennaise.

C - Délégation de pouvoir du Maire

Décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 31 mars 2008 :

- **N°1/2009** : L'animation de la manifestation culturelle « l'expo-conte » du samedi 14 février 2009 a été confiée à la Compagnie Métalepse, représentée par son Président, Monsieur Denis Gaudu – 11, rue Reynaldo Hahn – Le Havre (76620). Le montant de la prestation s'élève à 500,00 € toutes taxes comprises.
- **N°2/2009** : Le service de maintenance des progiciels (finances, paie, congés, élections) de la Commune est confié, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009, à la Société VISA Informatique - 29, boulevard du 11 novembre - Loudun (86200). Le coût du contrat s'établit à 511,29 € toutes taxes comprises.
- **N°3/2009** : Le service d'assistance informatique lié à l'utilisation générale des progiciels (finances, paie, congés, élections) de la Commune est confié, pour la période du 1^{er} avril 2009 au 31 décembre 2009, à la Société VISA Informatique - 29, boulevard du 11 novembre - Loudun (86200). Le coût du contrat s'établit à 349,83 € toutes taxes comprises.

D – Délibérations

1 – Approbation du compte administratif de l'exercice 2008 – Ville

Concernant l'approbation du compte administratif 2008 dressé par Bernard JEANNE, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Régis BLANQUART, Conseiller municipal, doyen de l'Assemblée, Bernard JEANNE ayant quitté la salle des délibérations.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif 2008 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion 2008 de Madame le Receveur municipal.

Considérant que Bernard JEANNE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2008, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2008, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés	41 943,03 €			18 242,34 €	41 943,03 €	18 242,34 €
Opérations de l'exercice	239 803,59 €	224 132,47 €	627 314,18 €	695 505,77 €	867 117,77 €	919 638,24 €
Totaux	281 746,62 €	224 132,47 €	627 314,18 €	713 748,11 €	909 060,80 €	937 880,58 €
Résultat de Clôture	57 614,15 €			86 433,93 €	57 614,15 €	86 433,93 €
Restes à Réa/Rec	160 745,11 €	113 795,95 €			160 745,11 €	113 795,95 €
Totaux Cumulés	218 359,26 €	113 795,95 €		86 433,93 €	218 359,26 €	200 229,88 €
Résultat Définitif	104 563,31 €			86 433,93 €	18 129,38 €	

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2008 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire remercie les membres de l'Assemblée pour la confiance qu'ils lui témoignent au travers de ce vote.

2 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – Ville

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard JEANNE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Constatant que le compte administratif 2008 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **86 433,93 €**.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Resultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	68 191,59 €
<u>B - Résultat antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	18 242,34 €
<u>C - Résultat à affecter</u>	
= A + B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	86 433,93 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	57 614,15 €
R 001 (Excédent de financement)	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
(besoin de financement)	46 949,16 €
(excédent de financement)	
Besoin de financement F	= D+ E 104 563,31 €
AFFECTATION = C	= G+H 86 433,93 €
1) G affectation en réserves R 1068 en investissement	86 433,93 €
2) H report en fonctionnement 'R - 002'	
DEFICIT REPORTE 'D - 002'	

Le Conseil municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

3 – Approbation du compte administratif de l'exercice 2008 – Atelier relais

Concernant l'approbation du compte administratif 2008 dressé par Bernard JEANNE, ordonnateur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Régis BLANQUART, Conseiller municipal, doyen de l'Assemblée, Bernard JEANNE ayant quitté la salle des délibérations.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte administratif 2008 dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion 2008 de Madame le Receveur municipal.

Considérant que Bernard JEANNE, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2008, les finances de l'atelier relais en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées, procédant au règlement définitif du budget 2008, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
Résultats Reportés	30 530,70 €			17 585,37 €	30 530,70 €	17 585,37 €
Opérations de l'exercice	31 850,78 €	30 530,70 €	15 238,05 €	46 209,55 €	47 088,83 €	76 740,25 €
Totaux	62 381,48 €	30 530,70 €	15 238,05 €	63 794,92 €	77 619,53 €	94 325,62 €
Résultat de Clôture Restes à Réa/Rec	31 850,78 €			48 556,87 €	31 850,78 €	48 556,87 €
Totaux Cumulés	31 850,78 €			48 556,87 €	31 850,78 €	48 556,87 €
Résultat Définitif	31 850,78 €			48 556,87 €		16 706,09 €

Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen.

Déclare toutes les opérations de l'exercice 2008 définitivement closes et les crédits annulés.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008 – Atelier relais

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Bernard JEANNE, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008.

Constatant que le compte administratif 2008 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **48 556,87 €**.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement 2008 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Resultat de fonctionnement	
<u>A - Résultat de l'exercice</u>	30 971,50 €
<u>B - Résultat antérieurs reportés</u>	
<small>Ligne 002 du compte administratif</small>	17 585,37 €
<u>C - Résultat à affecter</u>	
= A + B (hors restes à réaliser) si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous	48 556,87 €
<u>D - Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	31 850,78 €
R 001 (Excédent de financement)	
<u>E - Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	
(besoin de financement)	
(excédent de financement)	
Besoin de financement F	= D+ E 31 850,78 €
AFFECTATION = C	= G+H 48 556,87 €
1) G affectation en réserves R 1068 en investissement	31 850,78 €
2) H report en fonctionnement 'R - 002'	16 706,09 €
DEFICIT REPORTE 'D - 002'	

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

5 – Approbation des comptes de gestion de l'exercice 2008 – Ville – Atelier relais

Concernant l'approbation des comptes de gestion 2008 de la Ville et de l'Atelier relais présentés par Madame BEAUPIED, Receveur municipal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Bernard JEANNE, Maire.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Ville et de l'Atelier relais relatifs à l'exercice 2008, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion 2008 dressés par Madame le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que les états de des actifs, les états des passifs, les états des restes à recouvrer et les états des restes à réaliser.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Ville et de l'Atelier relais relatifs à l'exercice 2008.

Après s'être assuré que Madame le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2007, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes de gestion 2008 sont bien établis.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2008, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution des budgets de la Ville et de l'Atelier relais relatifs à l'exercice 2008 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que les comptes de gestion de la Ville et de l'Atelier relais dressés, pour l'exercice 2008, par Madame le Receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, vote de la façon suivante :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

6 – Débat d'Orientation Budgétaire 2009

Bernard JEANNE présente les orientations budgétaires pour l'année 2009 préparées par la Commission des Finances. Il explique que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3500 habitants mais que par souci de transparence, il est présenté tous les ans. Il ajoute que le budget sera voté en mars, après notification des bases de l'imposition et des dotations de l'Etat.

I – Recettes de l'année

Les recettes du budget ont cinq origines principales :

Les impôts locaux et dotations de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise (39% des recettes de fonctionnement)

Les taux d'impôts locaux seront votés avec le budget. En attendant de connaître les bases définitives, le budget 2009 est construit comme suit :

- une majoration des impôts locaux voisine de l'inflation de 2008,
- maintien de la dotation de solidarité communautaire au niveau de 2008.

Les recettes d'exploitation (13% des recettes de fonctionnement)

- une augmentation des tarifs de 2% en moyenne,
- loyer d'Etanel sur un mois.

Les dotations de l'Etat (dotations, subventions, péréquations) (48% des recettes de fonctionnement)

- la Dotation Globale de Fonctionnement : augmentation minimale de 1%,
- les compensations fiscales : stabilité des compensations par rapport aux réalisations 2008,
- les péréquations de taxe professionnelle en attente de notification.

Les subventions d'investissement et le FCTVA

- le FCTVA 2009, assis sur les dépenses 2007, sera d'environ 60 000,00 €,
- les subventions d'investissement seront demandées dès que le programme sera arrêté. Les montants ne seront inscrits au budget 2009 qu'après réception de l'arrêté d'attribution.

L'emprunt

- une grande partie des investissements sera financée par l'emprunt. Son montant ne devrait pas dépasser 250 000,00 €. Il sera réalisé au fur et à mesure des besoins.

II – Dépenses de l'année

Les dépenses de fonctionnement

- les dépenses de fonctionnement diminuent (-3%),
- les frais de personnel seront ajustés en fonction des mutations intervenues,
- augmentation des subventions aux associations (+3%),
- prise en charge du Noël de l'école,
- ligne fêtes et cérémonies pour le CMJ et la CEM du développement durable,
- achats développement durable (robinets, ampoules...),
- frais de modification du POS.

Les dépenses d'investissement

- programme de réfection de voiries,
- déconstruction de la Ferme DEBRUYNE,
- clos et couvert de la grange,
- mur du cimetière,
- matériels STM (épandeur à sel et tronçonneuse à perche),
- tour à hirondelles,
- élagage,
- trottoirs route de Préaux.
- Organisation du concours d'architectes pour l'extention de la Bibliothèque.

7 – Friche Etanel – Demande de participation du fonds de concours de l'EPFN

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la requalification de la Friche Etanel sera prochainement étudiée. Dans le cadre de la politique régionale de résorption des friches, une participation du fonds de concours de l'Etablissement Public Foncier de Normandie est envisageable.

A l'unanimité, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter cet organisme.

Monsieur le Maire ajoute que la Société Etanel a quitté le site précité en ce début du mois de février. Aussi, conformément au bail de location, tout mois commencé et dû dans son intégralité.

Néanmoins, considérant la conjoncture économique actuelle, le Directeur de l'entreprise sollicite une réduction de 50 % de la somme attendue.

Après avoir délibéré, l'Assemblée propose de minorer de 25 % le loyer du mois de février 2009 dû par la Société Etanel.

8 – Demande de subvention – Réfection du mur du cimetière

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de solliciter le Conseil Général ainsi que l'Etat au titre de la D.G.E. afin d'obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour la réfection du mur d'enceinte du cimetière.

Le montant estimatif des travaux est de l'ordre de 5 000,00 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

9 – Demande de subvention – Projet de voiries de la Ferme DEBRUYNE

Monsieur le Maire expose aux membres de l'Assemblée que la démarche de requalification de la Friche DEBRUYNE va permettre notamment de renforcer les entrées Nord et Sud de la Commune en provenance de Fontaine-sous-Préaux et Saint-Jacques-sur-Darnétal ainsi que la traversée de l'Agglomération.

A ce titre, Monsieur le Maire propose de solliciter le fonds de concours de la Communauté de l'Agglomération Rouennaise au titre des entrées et des traversées de l'Agglomération.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

10 – Déclassement de parcelles privées dans le domaine public

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal la proposition du Service du Cadastre de Rouen relative au déclassement dans le domaine public de parcelles privées à usage public non productives de revenu :

Section	N° de plan	Contenance
A	990	88 ca
	1287	21 a 05 ca
	1302	1 ca
	1303	39 ca
	497	1 a 39 ca
	1004	56 ca
	1047	12 a 57 ca
	1055	4 a 09 ca
	1152	54 ca
	1292	42 ca
	1316	29 ca
	1150	41 ca
	1185	2 a 99 ca
	1186	42 ca
	1189	4 a 07 ca

Monsieur le Maire demande donc à l'Assemblée d'approuver cette modification du schéma cadastral communal.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve la présente délibération.

D – Questions diverses

1 – Charte « Sauvons la Nuit »

José DELAMARE, Adjoint délégué au Développement durable, présente la charte « Sauvons la Nuit » dont l'objectif premier est la réduction de la pollution lumineuse.

Pour illustrer sa démarche, il cite un extrait du préambule du texte constitué : « Constatant que l'éclairage public et privé est indispensable à la vie sociale dans les domaines du confort et de la sécurité, mais que la prolifération d'un éclairage urbain et routier mal conçu constitue une menace pour l'équilibre naturel de la Vie et pour l'existence d'un ciel nocturne étoilé. ».

Après un exposé précis, retraçant notamment l'ensemble des organismes et des personnalités qui défendent les dispositions soutenues (Société Astronomique de France, Association Française d'Astronomie, Fondation COUSTEAU, Hubert REEVES...), il propose aux membres de l'Assemblée une adhésion de principe.

Benjamin GOULEY, Conseiller municipal, demande si l'enjeu est de décliner des moyens d'action visant au respect des orientations définies.

José Delamare, Adjoint délégué au Développement durable, rappelle que la Municipalité développe actuellement des initiatives qui lui permettent de répondre aux exigences émises (extinction de l'éclairage public à 22H30...). Néanmoins, une attention particulière devra être portée aux futurs projets d'investissement.

Monsieur le Maire souhaite que cette charte soit diffusée lors de la prochaine réunion publique consacrée au Développement durable.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'objectif recherché et soutient l'initiative de José Delamare, Adjoint délégué au Développement durable.

2 – Interventions de Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Madame la Présidente de l'Association « Le Vivier de Roncherolles » concernant à la sollicitation du concours de la Commune pour organiser un carnaval des enfants.

Après avoir considéré l'ensemble des éléments produits, le Conseil municipal :

- demande à l'association de communiquer ses statuts,
- rappelle que la réglementation municipale pour bénéficier de l'aide de la Commune est conforme au Code Général des Collectivités Territoriales,
- regrette que l'information transmise par l'association aux administrés soit inexacte,
- s'interroge sur les raisons qui poussent cette association à refuser de tenir une assemblée générale publique.

...

Laurent LEBLOND, Conseiller municipal, informe l'Assemblée que les travaux de terrassement engagés en fin d'exercice 2008 à la salle de la Pépinière sont réceptionnés. L'orientation définitive des mats d'éclairage du terrain de football sera opérée dès que l'espace sera praticable pour l'entreprise.

...

Michel LASCROUX, Conseiller municipal, s'interroge sur la date de passation de responsabilité entre Rémy CHAUVON et Nicolas CHAUVON au sein des services techniques.

Monsieur le Maire précise que Nicolas CHAUVON occupe ses fonctions depuis le 1^{er} janvier 2009 et que Rémy CHAUVON est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2009.

...

Béatrice NICOLLE, Conseillère municipale, annonce que la présentation officielle des défibrillateurs aura lieu, le jeudi 19 février 2009 à 11H00, à la salle de la Pépinière, en présence de Monsieur Yvon ROBERT, Premier Vice-président du Conseil Général de la Seine-Maritime.

...

Christophe DEGOY, Conseiller municipal, s'interroge sur l'idée récemment développée relative à la réduction du montant des indemnités des élus.

Monsieur le Maire observe que pour concrétiser cette hypothèse une décision devra être prise lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

...

Suspension de séance à vingt deux heures trente minutes.

Reprise de séance à vingt deux heures quarante minutes.

Calendrier

Transeuropéennes le lundi 16 mars 2009.

Réunion du Conseil municipal des Jeunes le mercredi 18 mars 2009.

Prochaine parution des Ronches prévue dans le courant du mois de mars.

Foire à tout le dimanche 5 avril 2009.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt deux heures quarante cinq minutes.